



Extract of FSU-95 Val d'Oise

<http://fsu95.fsu.fr/Personnels-ouvriers-des-CROUS-la-FSU-et-le-SNASUB-FSU-signent-pour-la.html>

# Personnels ouvriers des CROUS : la FSU et le SNASUB-FSU signent pour la titularisation



Personnels ouvriers des CROUS : la FSU et le SNASUB-FSU signent pour la titularisation  
Syndicats de la fsu 95 - SNASUB-FSU 95 -  
Publication date: mardi 9 mai 2017

---

Copyright © FSU-95 Val d'Oise - Tous droits réservés

---

### **Personnels ouvriers des CROUS : la FSU et le SNASUB-FSU signent pour la titularisation**

**L'accès au statut de fonctionnaire est une revendication historique des personnels ouvriers des CROUS que la FSU et le SNASUB-FSU ont porté depuis toujours.**

Dans la suite de l'adoption de la loi déontologie, les CROUS sont retirés à compter du 1er avril 2018 de la liste des établissements autorisés à déroger au principe selon lequel les emplois permanents de l'Etat sont occupés par des fonctionnaires. Cela implique qu'ils devront, à compter de cette date, recourir à l'emploi titulaire.

Pour le SNASUB-FSU et la FSU, l'enjeu est bien de renforcer le service public des oeuvres scolaires et universitaires pour que les meilleures conditions sociales de réussite soient faites aux étudiants.

Et il est essentiel que les conditions d'option pour les personnels puissent être les meilleures possible et que, quel que soit leur choix, les conditions de travail et de rémunération de tous les personnels ne connaissent pas de dégradation, et soient même améliorées à cette occasion.

Après quelques mois de concertation menée par le CNOUS, parfois dans des conditions difficiles compte-tenu de l'importance et de la complexité du sujet, et des échanges avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le SNASUB-FSU et la FSU ont décidé de signer le « protocole sur les conditions et modalités d'accès des personnels ouvriers des CROUS à la fonction publique de l'État » le 4 mai 2017.

Ce protocole ne règle pas toutes les questions mais il pose des jalons essentiels, fixe quelques principes de départ pour que la fonctionnarisation des personnels ouvriers aboutisse à garantir aux personnels la reconnaissance de la noblesse de leurs métiers et de leurs missions à leur juste valeur.

Pour le SNASUB-FSU et la FSU, cela passe le respect des spécificités professionnelles et des métiers des différentes filières, notamment ceux des ingénieurs, techniques de recherche et de formation et de l'administration scolaire de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Cela passe par des modes de gestion des personnels et de leurs carrières qui soient respectueux de l'égalité de traitement auquel tout agent peut prétendre. Cela passe enfin par une organisation du travail et du temps de travail qui refuse toute flexibilité accrue et qui soit définie dans la concertation et le dialogue social.

Tout n'est pas résolu, et beaucoup de sujets restent à traiter. Le protocole exige pour sa mise en oeuvre une concertation à tous les niveaux la plus large et respectueuse possible des attentes des personnels. Nous serons mobilisés pour que ces engagements soient tenus.

Le SNASUB-FSU et la FSU restent vigilants et sont porteurs de propositions pour que la fonctionnarisation des personnels ouvriers soit effectivement au bénéfice du service public et des personnels.